



Airtel Madagascar apporte une nouvelle fois son soutien aux communautés vulnérables. Le vendredi 20 novembre dernier, l'opérateur n° 1 à Madagascar a lancé un projet d'appui aux personnes handicapées regroupées au sein d'une association dans la ville d'Antsirabe et ses environs. Le projet vise à soutenir l'entrepreneuriat et l'inclusion financière au profit de ces personnes en difficulté.



Ainsi, Airtel a octroyé un fonds de démarrage à chacune d'entre elles afin de leur permettre de commencer une activité lucrative. Pour cela, les bénéficiaires ont bénéficié d'une formation sur la mise en place d'activités économiques viables et rentables telles que l'exploitation agricole, l'élevage ou encore le commerce de petite envergure, et des conseils sur l'apprentissage de l'entrepreneuriat à petite échelle.

« Ce projet contribuera à promouvoir l'entrepreneuriat des handicapés en les accompagnant progressivement sur la voie de l'autonomie économique et sociale. Aider cette communauté défavorisée sera déterminant pour promouvoir une croissance équitable et l'inclusion sociale à Madagascar », a soutenu Maixent Bekangba, Directeur Général d'Airtel Madagascar.

Pour faciliter leur accès aux services financiers, Airtel a procédé à la mise à disposition des fonds via Airtel Money, leur offrant ainsi la possibilité d'extension de prêt auprès de la banque BOA Madagascar, partenaire de l'opérateur en matière de mobile banking.

Simple, sûr et rapide, le service de mobile banking Airtel Money constitue un moyen efficace de faire bénéficier des services financiers à faible coût aux populations vulnérables tout en offrant des opportunités intéressantes en matière de développement de la microfinance.



Une évaluation de la formation pour chaque bénéficiaire a été effectuée à la fin de la journée du 20 novembre. L'occasion pour Airtel de rappeler l'importance de l'assurance pour se prémunir contre les aléas de la vie. Une assurance désormais accessible au plus grand nombre grâce à l'offre « Antoka » d'Airtel Madagascar donnant droit à une couverture d'assurance décès, hospitalisation et invalidité seulement à partir de sa consommation téléphonique mensuelle.

Afin de suivre l'évolution des activités financées et d'assurer leur réussite, Airtel procèdera à une visite des lieux mensuelle pendant trois mois et à des échanges avec les bénéficiaires sur leurs rétroactions.

*« Notre engagement solidaire nous a permis de soutenir de nombreux projets visant à accompagner le développement des populations et leur intégration dans leur communauté. Les valeurs de solidarité, de respect et de dynamisme portées par l'ensemble des collaborateurs d'Airtel se prolongent naturellement dans ces actions au service des démunis », a rajouté le Directeur Général d'Airtel Madagascar./.*